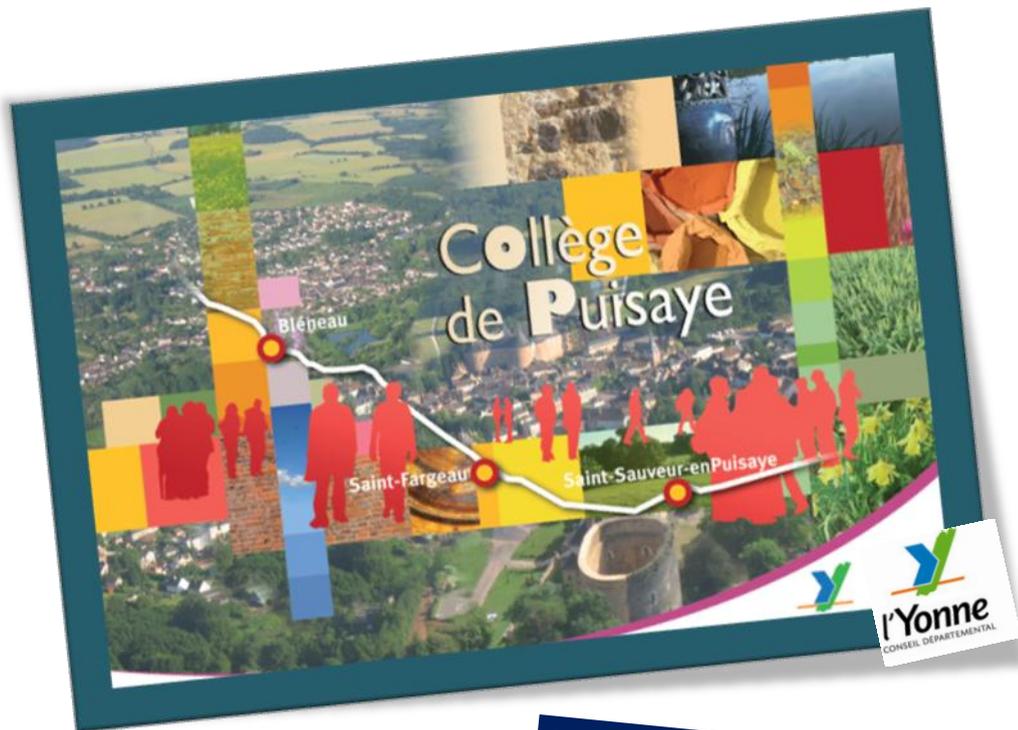


Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS) *face aux risques majeurs*



COLLEGE de PUISAYE - Site DETHOU
5 avenue de Bourgogne
89220 BLENEAU
Tél : 03 86 74 97 15
Fax : 03 86 74 92 78
Courriel : 0890022r@ac-dijon.fr

INTRODUCTION

Bléneau

Code Insee : 89046 - Code postal : 89220

La commune de Bléneau n'est pas concerné par :

- le Plan de Prévention des Risques Naturels : Arrêté préfectoral PREF/CAB/SSI/2012/0405 ;
- le Plan de Prévention des Risques Technologiques : Arrêté préfectoral PREF/CAB/SSI/2012/0405.

Le chef d'établissement scolaire est responsable de la sécurité des élèves, notamment face au risque majeur (circulaires EN du 9.10.90, 2002-119 du 29/05/2002 et B.O. hors série n° 3 du 30 Mai 2002).

DEFINITION DU RISQUE MAJEUR : Le risque majeur est la probabilité de la survenue d'un événement d'origine naturelle ou technologique dont les effets peuvent toucher un grand nombre de personnes, occasionner des dégâts importants aux structures et réseaux et dépasser sur un temps donné les capacités de réaction de la société.

L'alerte face à un risque majeur peut être donnée :

- par un appel téléphonique émis par la Gendarmerie, les Pompiers, etc.
- par une sirène émettant le signal national d'alerte (SNA),
- par un haut-parleur à partir d'un véhicule de Gendarmerie, ou de Pompiers,
- par un témoin de l'établissement.

Le chef d'établissement doit donc se préparer et préparer la communauté scolaire à faire face à l'accident majeur. C'est le PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité), permettant l'organisation des Secours dans un Établissement Scolaire face à l'Accident Majeur (ex plan SESAM) avec les moyens propres à l'établissement, en attendant l'arrivée des secours extérieurs.

L'organisation de la répartition des missions, prévue par le **PPMS**, permettra d'augmenter l'efficacité dans toute situation de crise pouvant survenir à l'intérieur de l'établissement, et de mieux assurer la sécurité des élèves et du personnel.

Le PPMS du **Collège de Puisaye** a été élaboré par une équipe pluri-catégorielle.

Il a été transmis au maire de la commune de Bléneau, au Recteur de l'Académie de Dijon et au Président du Conseil départemental de l'Yonne.

Chaque année scolaire, il sera communiqué :

- à l'ensemble du personnel de l'établissement,
- aux parents d'élèves.

Il sera validé par des exercices de simulation, et amélioré en tenant compte des retours d'expériences, suite à ces exercices de simulation.

SOMMAIRE

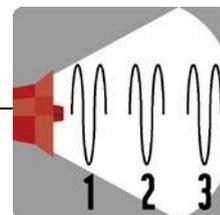
- Information des familles : les bons réflexes en cas d'accident majeur -----	Page 4
- Déclenchement de l'alerte / Mise en oeuvre du PPMS -----	Pages 5 et 6
- Répartition des missions des personnels-----	Pages 7 et 8
- Gestion des appels / Alerte des secours-----	Pages 9 et 10
- Recommandations générales selon les types de risques :	
• Inondation / Tempête / Cyclone -----	Page 11
• Séisme / Accident industriel résultant d'un Transport de Matières Dangereuses (TMD) -----	Page 12
• Accident nucléaire / Attentat ou intrusion intérieure -----	Page 13
- Annuaire de crise -----	Page 14
- Mallette de première urgence (MPU) -----	Page 15
- Consignes de confinement / Zones de mise à l'abri (MAA) -----	Pages 16 et 17
- Tableau effectifs d'élèves absents ou blessés -----	Page 18
- Fiche individuelle d'observation -----	Page 19
- Conduites à tenir en première urgence -----	Page 20
- Consignes en fonction des situations spécifiques -----	Pages 21 à 24
- Prise en compte de la dimension éducative -----	Pages 25 à 26
- ANNEXES : Réagir en cas d'attaque terroriste / Procédure de dispersion et procédure d'évacuation incendie.	Pages 27 à 33

INFORMATION DES FAMILLES : LES BONS REFLEXES EN CAS D'ACCIDENT MAJEUR

En cas d'alerte :

SIGNAL NATIONAL d'ALERTE émis par des sirènes

**3 cycles d'alerte (son montant et descendant).
Chaque cycle dure 1 minute 41 secondes,
Un silence de 5 secondes sépare chacun des cycles.**



1 / Mettez-vous en sécurité. Rejoignez sans délai un bâtiment.

2 / Écoutez la radio.

Respectez les consignes des autorités.

FRÉQUENCE France Bleu : 103.2Mhz

FRÉQUENCE France France Info : 105.3Mhz

FRÉQUENCE France Inter : 99.5Mhz ou 94.9Mhz



3 / N'allez pas chercher votre enfant pour ne pas l'exposer, ni vous exposer à toutes sortes de risques. Un plan de mise en sûreté des élèves a été prévu dans son établissement : PROTEGEZ-VOUS, L'ECOLE PROTEGE VOTRE ENFANT.



5 / Ne téléphonez pas. N'encombrez pas les réseaux afin que les secours puissent s'organiser le plus rapidement possible.



6 / Recevez avec prudence les informations souvent parcellaires ou subjectives n'émanant pas des autorités (celles recueillies auprès d'autres personnes, par exemple, grâce à des téléphones mobiles).

FRÉQUENCE France Bleu : 103.2Mhz

FRÉQUENCE France Info : 105.3Mhz

FRÉQUENCE France Inter : 99.5Mhz ou 94.9Mhz

DECLENCHEMENT DE L'ALERTE

Sur le temps scolaire, l'alerte au sein de l'établissement est déclenchée par le Chef d'Etablissement ou son représentant.

L'alerte doit être déclenchée par le responsable :

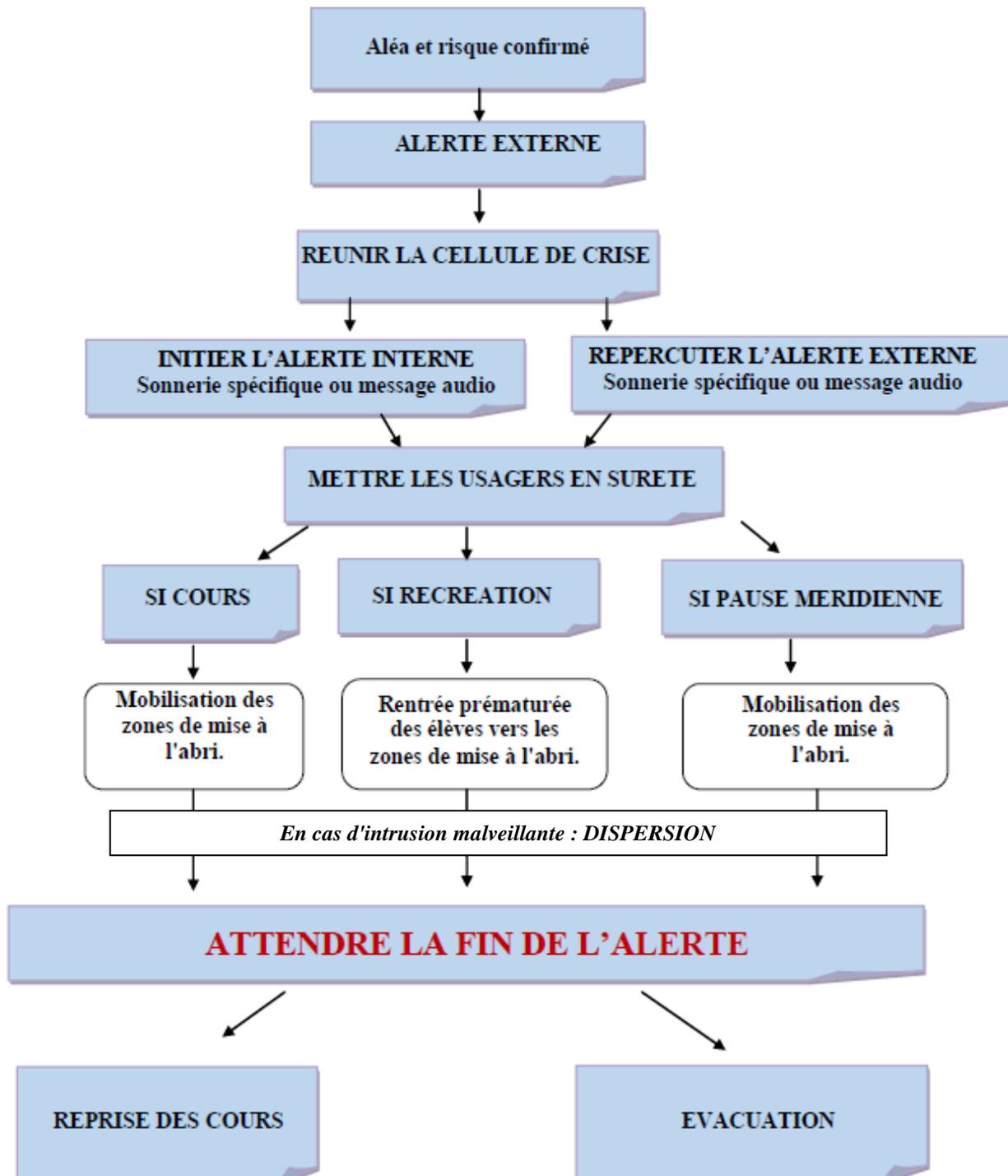
- **Lorsqu'il est prévenu par les autorités** (préfecture, mairie, gendarmerie, DASEN...) ou par le signal national d'alerte (3 émissions successives d'une minute chacune séparées par 5 secondes d'intervalle) ;
- **Lorsqu'il est témoin d'un accident** pouvant avoir une incidence majeure pour l'établissement et son environnement.

L'alerte sera déclenchée dans l'établissement au moyen d'un appel par sonorisation interne, par porte-voix ou téléphone, ou tout autre moyen (sonnerie, corne de brume...).

FIN DE L'ALERTE

- **La décision de fin d'alerte** est prise par les autorités compétentes et est transmise au Chef d'Etablissement ;
- Celui-ci prévient alors l'ensemble des personnels et élèves placés sous sa responsabilité de la fin du dispositif d'alerte.

MISE EN ŒUVRE DU P.P.M.S



ROLE ET MISSIONS DES PERSONNELS

<ul style="list-style-type: none"> • Activer le plan particulier de mise en sûreté • S'assurer de la mise en place des différents postes • Établir une liaison avec les autorités et transmettre aux personnels les directives des autorités • Réceptionner, noter et communiquer toute information sur la situation et son évolution 	<p><input type="checkbox"/> Personnel de direction / CPE</p> <p><i>Numéro de téléphone auquel cette personne peut être appelée par les autorités et les secours :</i></p> <p>Tél. fixe : 03 86 74 69 23 (si possible différent du numéro du standard)</p> <p>Mobile (éventuellement) : 06 77 17 04 02</p>
<p>PERSONNES RESSOURCES (personnel de direction, personnel enseignant, personnel d'éducation, personnel administratif, personnel technique, personnel de santé, personnel de surveillance, auxiliaires, assistants...)</p>	
<ul style="list-style-type: none"> • Veiller au bon déroulement des opérations de regroupement 	<p><input type="checkbox"/> CPE / AED</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Établir et maintenir les liaisons internes 	<p><input type="checkbox"/> CPE / AED</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Assurer l'encadrement des élèves et les opérations de regroupement 	<p><input type="checkbox"/> Enseignants / AED</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Établir la liste des absents 	<p><input type="checkbox"/> Enseignants / AED</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Signaler les blessés ou personnes isolées 	<p><input type="checkbox"/> Enseignants / AED / Agents</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Gérer l'attente 	<p><input type="checkbox"/> Enseignants / AED / Agents</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Assurer la logistique interne 	<p><input type="checkbox"/> APE / Agents</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Couper les circuits (gaz, ventilation, chauffage, selon le cas, électricité) 	<p><input type="checkbox"/> APE / Agents</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Contrôler les accès de l'établissement 	<p><input type="checkbox"/> Secretariat / Agents</p>

Établir la liaison avec les secours

<ul style="list-style-type: none"> • Informers les secours de l'évolution de la situation : effectifs, lieux de confinement ou de regroupement externe, blessés éventuels 	<input type="checkbox"/> Personnel de direction / Infirmière
<ul style="list-style-type: none"> • Accueillir et accompagner les secours lors de leur arrivée sur les lieux (informations sur les personnes blessées ou isolées et celles mises en sûreté) 	<input type="checkbox"/> APE / Agents / AED / Infirmière
<ul style="list-style-type: none"> • Leur remettre les plans de l'établissement avec localisation des coupures et locaux spécifiques (électriques, stockages particuliers)... 	<input type="checkbox"/> APE / Secrétariat

Assurer la liaison avec les familles

<p>En cas d'appel des familles,</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rappeler de ne pas venir chercher les enfants, d'éviter de téléphoner, d'être prudent avec les informations qui n'émanent pas des autorités • Rassurer et informer suivant les consignes du chef d'établissement 	<input type="checkbox"/> Secrétariat / Personnel de Direction / Assistante Sociale / Conseillère Orientation Psychologue.
---	---

Relations avec la presse et les médias

<ul style="list-style-type: none"> • Suivre les consignes du chef d'établissement 	<input type="checkbox"/> Secrétariat / Personnel de Direction
---	---

GESTION DES APPELS TELEPHONIQUES (Tenue obligatoire d'une main courante)

Sous l'autorité du chef de cellule de crise, les personnels de l'accueil doivent apporter les réponses suivantes :

Si sollicitations des parents :

- **Leur dire** que le PPMS a été activé, que les élèves sont dans les lieux de mise à l'abri et que les personnels s'occupent d'eux ;
- **Leur rappeler** qu'il ne faut pas venir chercher leur enfant au collège (mise en danger et encombrement des voies de circulation) et qu'ils doivent eux aussi se mettre à l'abri en écoutant la radio :

NOM DE LA RADIO	FRÉQUENCE
FRANCE INFO	105.3 Mhz
RADIO LOCALE : France Bleu	103.2 Mhz
FRANCE INTER	94.9 ou 99.5 Mhz

- **Leur demander de ne pas téléphoner** pour laisser les lignes libres pour les secours et de recevoir avec prudence les informations subjectives n'émanant pas des autorités ;
- **Leur indiquer que tout va bien** et que s'il y avait un problème avec leur enfant ils seraient prévenus dans les meilleurs délais, **que vous n'avez pas connaissance** de l'état nominatif des victimes ;

Informez avec tact en fonction de la connaissance des familles que vous avez et des instructions de la Préfecture.

Si présence de victimes : Tout appel concernant l'identité des victimes doit être dirigé vers la cellule d'information des familles de la Préfecture de l'Yonne .

Si sollicitations des medias :

- Dire aux journalistes que le PPMS a été activé, que les élèves sont dans les lieux de mise à l'abri et que les personnels s'occupent d'eux ;
- Demander aux journalistes de laisser la ligne téléphonique de l'établissement libre pour les opérations de secours et de s'informer auprès de la cellule de presse de la Préfecture (ou cellule de communication de la mairie).

Ne donner des informations qu'en conformité avec les instructions et consignes des autorités hiérarchiques et préfectorales.

Autorités :

S'assurer de la qualité de l'appelant avant de lui communiquer toute information. En cas de doute sur l'identité du correspondant, effectuer un contre-appel pour sécuriser les communications.

ALERTE DES SECOURS

Qualité du responsable de la mission sous l'autorité du chef de la cellule de crise :
M ou Mme

Alerte de l'un des services d'urgence :

- SAMU : le 15
- SAPEURS-POMPIERS : le 18 ou 112
- GENDARMERIE: le 17

Message type :

Transmis au 15, au 18 ou au 17 (cocher la case utile) à heures minutes :

« Ici le Collège de Puisaye - site Dethou,

Situé au 5 avenue de Bourgogne – 89220 Bléneau,

Nature de l'accident :(Exemple : effondrement d'immeuble)

Nombre approximatif de blessés :

Points d'accueil des secours : **Portail vert situé au 5 avenue de Bourgogne ou portail vert situé rue Aristide Briand**

Numéro de téléphone de l'établissement scolaire :

03 86 74 97 15 (standard) ou

03 86 74 69 23 (pour joindre le chef de cellule de crise)

Mesures prises :

(Exemple : le personnel, les élèves ont été mis à l'abri dans les différents bâtiments)

Risques éventuels de « suraccident » : »

Ne pas raccrocher le téléphone avant autorisation des services de secours car un complément d'information peut vous être demandé.

INTERDICTION IMMÉDIATE EST DONNÉE À TOUS LES VÉHICULES DE PÉNÉTRER DANS L'ÉTABLISSEMENT EN ATTENDANT LES SERVICES DE SECOURS

RECOMMANDATIONS GENERALES SELON LES TYPES DE RISQUES

>> Respectez les consignes diffusées par France Bleu, France Info ou France Inter.

INONDATION

- ◆ **Si les délais sont suffisants :**
 - évacuation préventive possible effectuée par les autorités.
- ◆ **Si les délais sont insuffisants :**
 - rejoignez les zones prévues en hauteur (étages, collines, points hauts...) ;
 - n'allez pas à pied ou en voiture dans une zone inondée.
- ◆ **Dans tous les cas :**
 - coupez ventilation, chauffage, gaz et électricité ;
 - ne prenez pas l'ascenseur ;
 - fermez portes, fenêtres, aérations...
 - mettez en hauteur le matériel fragile.

TEMPETE

- ◆ **Si les délais sont suffisants :**
 - évacuation préventive possible.
- ◆ **Si les délais sont insuffisants :**
 - rejoignez des bâtiments en dur ;
 - éloignez-vous des façades sous le vent et des vitres ;
 - fermez portes et volets ;
 - surveillez ou renforcez, si possible, la solidité des éléments de construction ;
 - renforcez la solidité des baies vitrées en utilisant du ruban adhésif ;
 - enlevez et rentrez tous les objets susceptibles d'être emportés (tables, chaises,...) ;
 - limitez les déplacements.

CYCLONE

- ◆ **Avant :**
 - fermez et attachez les volets ;
 - renforcez-les, si nécessaire, en clouant des planches ;
 - consolidez les vitres avec une planche de contreplaqué fixée à l'extérieur ou à défaut en collant du ruban adhésif en étoile.
- ◆ **Pendant :**
 - abritez-vous dans un bâtiment solide ;
 - ne sortez pas ;
 - tenez-vous loin des vitres ;
 - attendez la fin de l'alerte avant de sortir.

SEISME

◆ Pendant les secousses, restez où vous êtes :

- **à l'intérieur** : mettez-vous près d'un mur, d'une colonne porteuse ou sous des meubles solides, éloignez-vous des fenêtres ;
- **à l'extérieur** : ne restez pas sous des fils électriques ou sous ce qui peut s'effondrer, éloignez-vous des bâtiments.

◆ Après les secousses :

- coupez ventilation, chauffage, gaz et électricité ;
- ne prenez pas les ascenseurs ;
- évacuez vers les zones extérieures prévues dans votre plan de mise en sûreté ;
- n'entrez pas dans un bâtiment endommagé.

ACCIDENT INDUSTRIEL RESULTANT D'UN TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES (TMD)

◆ Nuage toxique :

- regroupez tout le monde à l'abri dans les locaux de confinement prévus dans votre plan particulier de mise en sûreté ;
- fermez portes et fenêtres et calfeutrez les ouvertures (aérations...) ;
- coupez ventilation, chauffage, gaz et électricité si nécessaire ;
- évitez toute flamme ou étincelle en raison du risque éventuel d'explosion ;
- en extérieur : s'éloigner si possible perpendiculairement à la direction du vent et rejoindre le bâtiment le plus proche.

◆ Explosion :

- évacuez dans le calme tout le monde vers les lieux de mise en sûreté externes en évitant les zones fortement endommagées (chutes d'objets, de pylônes...) ;
- coupez ventilation, chauffage, gaz et électricité.

◆ Explosion suivie d'un nuage toxique :

- regroupez tout le monde à l'abri dans les zones de confinement ; ces lieux doivent être éloignés des baies vitrées et fenêtres endommagées ;
- coupez ventilation, chauffage, gaz et électricité.

◆ Dans tous les cas :

évacuation possible effectuée par les autorités.

ACCIDENT NUCLEAIRE

- regroupez tout le monde dans les locaux de mise à l'abri prévus dans votre plan particulier de mise en sûreté ;
- fermez portes et fenêtres et calfeutrez les entrées d'air ;
- coupez ventilation et chauffage.

◆ Attendez les consignes des autorités

En fonction du type d'accident et de l'évolution possible les autorités peuvent :

- demander la prise d'un comprimé d'iode stable (rejets contenant de l'iode radioactif) ;
- ou / et décider d'une évacuation (rejoindre dans le calme le point de rassemblement fixé).

ATTENTAT ou INTRUSION EXTERIEURE

◆ Au déclenchement des faits ou d'une alerte

- Analyser l'environnement dès l'apparition de la menace, localiser si possible la zone où se trouve l'individu ou le groupe d'individus afin de déterminer la conduite à tenir :

évacuation ou confinement ;

- se mettre si possible en contact avec les personnes ressources de l'établissement ;
- appeler dans la mesure du possible les services de police ou de gendarmerie : décliner sa qualité, décrire la situation le plus précisément possible (nombre d'individus, localisation, type d'armes) ;
- rester calme pour ne pas communiquer son stress.

◆ Choix n°1 : l'évacuation

- Prendre la sortie la moins exposée et la plus proche ;
- demander un silence absolu ;
- suivre les directives des services de secours et des forces d'intervention ;
- signaler la localisation des victimes éventuelles ;
- signaler l'emplacement du point de rassemblement.

◆ Choix n°2 : le confinement

- Identifier le(s) local (-aux) le(s) plus sûr(s) à proximité immédiate ;
- verrouiller les portes puis se barricader en plaçant des éléments encombrants devant la porte (tables, chaises, bureau...) ;
- faire s'éloigner les élèves et personnels des portes, murs et fenêtres ;
- leur demander de s'allonger ;
- éteindre les lumières ;
- demander un silence absolu ;
- faire mettre en silencieux les téléphones portables ;
- une fois les personnes confinées, maintenir le contact avec les services de police et de gendarmerie pour signaler la localisation exacte, le nombre de blessés et le nombre de réfugiés ;
- rester proche des personnes manifestant un stress et les rassurer ;
- attendre les consignes des forces d'intervention pour évacuer.

ANNUAIRE DE CRISE

ETABLISSEMENT : COLLEGE DE PUISAYE - Site DETHOU

LIGNES DIRECTES : 03 86 74 97 15 / 03 86 74 69 23 (à communiquer aux autorités et aux secours)

ADRESSE : 5 AVENUE DE BOURGOGNE / 89220 BLENEAU

ACCES DES SECOURS : 5 AVENUE DE BOURGOGNE / 89220 BLENEAU

COORDONNEES GPS : LATITUDE : 47,701392 // LONGITUDE : 2,950627

CAUSES POSSIBLES DE SURACCIDENT : PRODUITS TOXIQUES.

SERVICES	Numéro	Contact
EDUCATION NATIONALE		
Rectorat de l'Académie de Dijon	03.80.44.84.00	<i>Standard</i>
Direction académique de l'Yonne	03.86.72.20.00	<i>Standard</i>
ADMINISTRATIONS		
Préfecture de l'Yonne	03.86.72.79.89	<i>Standard</i>
Mairie	03.86.74.91.61	<i>Standard</i>
COLLECTIVITE de RATTACHEMENT		
Conseil Départemental de l'Yonne	03.86.72.89.89	<i>Standard</i>
SECOURS		
Pompiers	18 ou 112	<i>SDIS 89 / Régulation</i>
SAMU 89	15	<i>Standard / Régulation</i>
Gendarmerie Toucy	17 ou 03.86.44.11.17	<i>Standard</i>
Centre hospitalier d'Auxerre	03.86.48.48.48	<i>Standard</i>
Centre antipoisons Paris	01.40.05.48.48	<i>Standard / Régulation</i>
ErDF sécurité dépannage	09.726. 750. 89	<i>Standard</i>
GrDF sécurité dépannage	0800.47.33.33	<i>Standard</i>

MALLETTE de PREMIERE URGENCE

- Tableau d'effectifs vierge
- Fiche « conduites à tenir en première urgence »
- Copie de la fiche de mission des personnels et des liaisons internes
- Plan indiquant les lieux de mise en sûreté (internes ou externes)
- Fiches individuelles d'observation

Matériel

- Brassards (pour identifier les personnes ressources) ;
- radio à piles (avec piles de rechange) et inscription des fréquences de France Bleu, France Info, France Inter ou de la radio locale conventionnée par le préfet ;
- rubans adhésifs (larges) ;
- ciseaux ;
- linges, chiffons, essuie-tout ;
- lampe de poche avec piles ;
- gobelets ;
- seau ou sacs plastiques (si pas d'accès W-C) ;
- eau (si pas d'accès point d'eau) ;
- jeux de cartes, dés, papier, crayons...

Mallette de première urgence

Cette mallette de première urgence est en conformité avec celle du prochain protocole des soins et des urgences.

- Savon de Marseille ;
- antiseptique ;
- sucres enveloppés ;
- flacons de solution hydro alcoolique (SHA) ;
- dosettes de sérum physiologique ;
- pince à échardes ;
- paire de ciseaux ;
- thermomètre frontal ;
- couverture isothermique ;
- coussin réfrigérant ou compresses watergel ;
- compresses individuelles ;
- mouchoirs en papier
- garnitures périodiques
- pansements adhésifs hypoallergiques et sparadrap ;
- pansements compressifs ;
- nandes de gaze de 5cm, 7cm et 10cm et filets à pansement ;
- écharpe de 90 cm de base ;
- talkie-walkies ;
- masques de protection dits « chirurgicaux » ou « anti-projections ».
- le matériel et les produits doivent être vérifiés, remplacés ou renouvelés ;
- pour les élèves faisant l'objet d'un projet d'accueil individualisé (PAI), penser à se munir de leur traitement spécifique.

CONSIGNES de CONFINEMENT

- **Rejoindre** le lieu de mise à l'abri en laissant les affaires sur place (hors PAI), fermer les portes, éteindre les lumières ;
- **Faire rentrer calmement les élèves** dans le lieu de confinement puis veiller à ce qu'ils restent en place. Les faire asseoir dans le calme afin d'économiser l'oxygène ;
- **Etablir la liste des élèves présents, absents ou blessés** pour communiquer à la Direction le plus rapidement possible (*Fiche réflexe 1*) ;
- **Veiller à la fermeture de toutes les fenêtres et portes** ;
- **Signaler** immédiatement à la Direction **tout incident ou malaise**, tenir à jour les fiches d'observation (*Fiche réflexe 2*) ;
- **Gérer l'attente** : organiser des activités **occupationnelles calmes** permettant de limiter la consommation d'oxygène et les phénomènes de panique collective ; ne pas se servir d'objets dégageant une odeur forte ou désagréable (feutres...) ;
- Prévoir si possible les **modalités d'accès** aux sanitaires et points d'eau, les réguler ;
- **Isoler** les personnes qui ne se « sentent pas bien » (risque de « contagion mentale ») : les faire verbaliser pour lutter contre le stress. Remplir une fiche d'observation pour chaque blessé ou malade ;
- **Attendre les consignes** transmises par la Direction notamment pour organiser le déconfinement à la fin de l'alerte ;
- **Organiser** si besoin **l'évacuation secondaire** selon les consignes de la cellule de crise.

ZONES de MISE à l'ABRI (MAA)

Les élèves et personnels qui ne sont pas dans les classes doivent rejoindre les locaux pré-identifiés les plus sûrs, suivant l'organisation suivante :

	M.A.A.
ADMINISTRATION	Bureau Direction (poste 101) Bureau Secrétariat (poste 100 / 03 86 74 97 15) Infirmierie (poste 108)
C.D.I.	C.D.I (poste 114)
REZ DE CHAUSSEE	Labo 1 - Labo 2 (Portes communicante entre L1 et L2) Vie Scolaire
1 ^{ER} ETAGE	Salles 15 - 16 - 17 - 18 - 19 (portes communicantes entre les 4 salles et point d'eau en salle 18)
GYMNASE	Gymnase et bureau 03.86.74.87.34
RESTAURATION	Salle de restauration et cuisine (poste 104)

EVACUATION

- N'évacuez les lieux que sur instructions des forces de l'ordre ou du personnel de direction dans le cas d'un exercice,
- Laisser toutes les affaires sur place,
- Evacuer calmement les mains levées et apparentes pour éviter d'être perçu comme un suspect (dans le cas d'un exercice, suivre le plan d'évacuation en cas d'alerte incendie),
- Signaler les blessés et l'endroit où il s se trouvent.

TABLEAU D'EFFECTIFS	Fiche réflexe n°1
<i>LE RESPONSABLE DE ZONE TRANSMETTRA DÈS QUE POSSIBLE L'ENSEMBLE DES SYNTHÈSES AU SECRÉTARIAT DE LA CELLULE DE CRISE, APRÈS REDACTION PAR LE RESPONSABLE DES ÉLÈVES D'UNE FICHE PAR CLASSE.</i>	

NOM DE L'ÉLÈVE	PRÉNOM DE L'ÉLÈVE	ABSENT*	INDEMNÉ*	BLESSÉ*
	TOTAL			

Nombre total d'élèves présents :
 Nombre total d'adultes présents :
 Lieu de confinement :

FICHE INDIVIDUELLE D'OBSERVATION À REMETTRE AUX SECOURS

Fiche réflexe
n°2

**COLLÈGE DE PUISAYE
Site DETHOU
89220 BLENEAU**

Cachet de l'établissement

NOM :

PRÉNOM :

AGE :

PROJET D'ACCUEIL INDIVIDUALISÉ : OUI (traitement joint) NON

MALADIES CONNUES (EXEMPLE : ASTHME) :

Cochez ce que vous avez observé :

Répond

Ne répond pas

Réagit au pincement

Ne réagit pas au pincement

Difficultés à parler

Difficultés à respirer

Respiration rapide

Plaies

Membre déformé

Mal au ventre

Envie de vomir

Vomissements

Tête qui tourne

Sueurs

Pâleur

Angoisse

Pleurs

Tremblements

Autres

Durée des signes observés

FICHE ÉTABLIE PAR :

NOM :

FONCTION :

NOTEZ CE QUE VOUS AVEZ FAIT :

LE : / / **À** h.....

LES CONDUITES A TENIR EN PREMIERE URGENCE

(DANS LES SITUATIONS PARTICULIERES DE RISQUES MAJEURS)

CONSIGNES GENERALES

Après avoir rejoint les lieux de mise en sûreté :

- utiliser la mallette de première urgence ;
- se référer, si nécessaire, aux protocoles d'urgence pour les élèves malades ou handicapés ;
- expliquer ce qui se passe et l'évolution probable de la situation ;
- établir la liste des absents (annexe 8) ;
- repérer les personnes en difficulté ou à traitement médical personnel ;
- recenser les élèves susceptibles d'aider, si nécessaire ;
- déterminer un emplacement pour les WC ;
- proposer aux élèves des activités calmes ;
- suivre les consignes en fonction des situations spécifiques (saignement du nez, « crise de nerfs »...)
- remplir une fiche individuelle d'observation (annexe 9) pour toutes les personnes fortement indisposées ou blessées.

PRINCIPE DE PRIORISATION DES CONDUITES À TENIR EN PREMIERE URGENCE

1/ URGENCES VITALES

- Arrêt cardiaque
- Perte de connaissance
- Hémorragie externe
- Ecrasement des membres
- Effet de Blast
- Trauma du rachis

2/ URGENCES RELATIVES (à traiter APRES toutes les urgences vitales)

- malaises (aggravation de maladies – difficultés respiratoires – maux de ventre)
- brûlures
- plaies
- crise convulsive (épilepsie)
- Fracture / Luxation

3/ NON URGENT (à traiter APRES toutes les urgences vitales)

- stress
- panique, agitation

IMPORTANT : on ne traite une urgence qu'en l'absence d'urgence supérieure. Je ne traite pas les urgences relatives si une urgence vitale reste à prendre en charge. Idem, je ne traite pas un cas non urgent si une urgence relative reste à prendre en charge.

Si du personnel reste disponible pendant le traitement de toutes les urgences prioritaires, il peut commencer à traiter les urgences secondaires.

CONSIGNES EN FONCTION DE SITUATIONS SPECIFIQUES

1- L'ENFANT OU L'ADULTE SAIGNE DU NEZ

Il saigne spontanément :

- le faire asseoir ;
- le faire se moucher ;
- faire comprimer les narines par une pince pouce / index pendant dix minutes ;
- respirer par la bouche sans parler ;
- Si le saignement ne s'arrête pas, prendre dès que possible un avis médical.

Il saigne après avoir reçu un coup sur le nez ou sur la tête :

- réaliser les gestes qui s'imposent (comprimer l'endroit qui saigne) ;
 - surveiller l'état de conscience ;
 - si perte de connaissance (voir situation 5) ;
 - prendre dès que possible un avis médical.
-

2- L'ENFANT OU L'ADULTE FAIT UNE « CRISE DE NERFS »

Signes possibles (un ou plusieurs) :

- crispation ;
- difficultés à respirer ;
- impossibilité de parler ;
- angoisse ;
- agitation ;
- pleurs ;
- cris.

Que faire ?

- l'isoler si possible ;
 - le mettre par terre, assis ou allongé ;
 - desserrer ses vêtements ;
 - le faire respirer lentement ;
 - le faire parler ;
 - laisser à côté de lui une personne calme et rassurante.
-

3- STRESS INDIVIDUEL OU COLLECTIF

Ce stress peut se manifester pour quiconque

Signes possibles : (un ou plusieurs)

- agitation ;
- hyperactivité ;
- agressivité ;
- angoisse ;
- envie de fuir ... panique.

Que faire ?

En cas de stress individuel

- isoler l'enfant ou l'adulte, s'en occuper personnellement (confier le reste du groupe à un adulte ou un élève « leader ») ;
- expliquer, rassurer, dialoguer ;

En cas de stress collectif

- être calme, ferme, directif et sécurisant ;
 - rappeler les informations dont on dispose, les afficher ;
 - se resituer dans l'évolution de l'événement (utilité de la radio) ;
 - distribuer les rôles et responsabiliser chacun.
-

4- L'ENFANT OU L'ADULTE NE SE SENT PAS BIEN MAIS RÉPOND (MALAISE, AGGRAVATION DE MALADIE LIÉE AUX CIRCONSTANCES...)

Signes possibles : (un ou plusieurs)

- maux de tête, vertiges, pâleur, sueurs, nausées, douleur, problème à respirer, mal au ventre, angoisse, tremblement, sensation de froid, perte de connaissance.

Questions :

- a-t-il un traitement ?
- quand a-t-il mangé pour la dernière fois ?
- a-t-il chaud ? froid ?

Que faire ?

- aider à prendre le traitement adapté (ou sucre) ;
- desserrer les vêtements, le rassurer et le protéger (froid, chute intempestive...) ;
- le laisser dans la position où il se sent le mieux ;
- surveiller.

Si les signes ne disparaissent pas : donner 2-3 morceaux de sucre (même en cas de diabète).

Si les signes persistent, faire appel aux services de secours.

5- L'ENFANT OU L'ADULTE A PERDU CONNAISSANCE

Signes :

- il respire ;
- il ne répond pas, n'obéit pas à un ordre simple ;

Que faire ?

- le mettre « sur le côté » (position latérale de sécurité) ;
 - ne rien lui faire absorber ;
 - le surveiller ;
 - s'il reprend connaissance, le laisser sur le côté et continuer à le surveiller ;
 - faire appel aux services de secours.
-

6- L'ENFANT OU L'ADULTE FAIT UNE « CRISE D'ÉPILEPSIE » (CRISE CONVULSIVE GENERALISEE)

Signes :

- perte de brutale connaissance : il ne réagit pas, ne répond pas ;
- son corps se raidit, il a des secousses des membres.

Il peut :

- se mordre la langue ;
- devenir bleu ;
- baver ;
- perdre ses urines.

Que faire ? Respecter la crise :

- accompagner la personne au sol, si l'on assiste au début de la crise ;
- ne rien mettre dans la bouche, et surtout pas vos doigts ;
- éloigner les personnes et les objets pour éviter qu'il ne se blesse ;
- ne pas essayer de le maintenir ou de l'immobiliser ;
- glisser une couverture (ou équivalent) sous la tête ;
- quand les secousses cessent, le mettre en position latérale de sécurité (« sur le côté ») et le laisser dans cette position jusqu'au réveil ;
- rassurer les autres.

Remarques : il peut faire du bruit en respirant, cracher du sang (morsure de langue)

Ne pas essayer de le réveiller : il se réveillera lui-même et ne se souviendra de rien.

Si les signes persistent, faire appel aux services de secours.

ATTENTION : SI LA CRISE SE RÉPÈTE, IL S'AGIT D'UN SIGNE DE GRAVITÉ !

7- TRAUMATISMES DIVERS

Pour toutes les autres situations, en particulier traumatismes (plaies, hémorragies, fractures, traumatismes divers...) :

Faire appel aux services de secours

En attendant leur arrivée :

- éviter toute mobilisation, tout mouvement du membre ou de l'articulation lésé ;
 - isoler l'adulte ou l'enfant et le rassurer ;
 - couvrir et surveiller l'adulte ou l'enfant ;
 - en cas de plaie ou d'hémorragie, mettre un pansement serré (sauf en cas de présence d'un corps étranger)
 - en cas de fracture, ne pas déplacer, immobiliser le membre ou l'articulation avec une écharpe par exemple (sur les membres supérieurs uniquement).
-

8- ACCIDENT D'EXPOSITION AU SANG

Définition :

Exposition percutanée (piqûre ou coupure) ou tout contact direct sur une peau lésée ou des muqueuses (bouche, yeux) avec du sang ou un liquide biologique souillé par du sang.

Signes :

- une coupure ou une piqûre s'est produite avec un objet ayant été en contact avec un liquide biologique contaminé par du sang ;
- du sang ou un liquide biologique contenant du sang est projeté sur une muqueuse (yeux, bouche...) ou sur une peau lésée (lésions non cicatrisées, maladie de la peau...).

Que faire ?

- interrompre immédiatement l'action de secours, si possible ;
- se faire relayer.

Sur une plaie :

- nettoyer immédiatement à l'eau courante et au savon puis rincer ;
- réaliser l'asepsie, en assurant un temps de contact d'au moins 5 minutes à l'aide de Dakin, ou de Javel (9°) ou d'un antiseptique iodé.

Projection sur les muqueuses :

- rincer durant 5 minutes au moins avec un soluté isotonique ou à défaut de l'eau ;
- demander un avis médical

Si la situation le permet, lorsque la gravité de l'état d'un enfant ou d'un adulte impose de faire appel aux services de secours, prévenir le chef d'établissement ou son représentant.

PRISE EN COMPTE DE LA DIMENSION ÉDUCATIVE

La communauté scolaire a le devoir d'assurer la sécurité des élèves qui fréquentent les écoles et les établissements scolaires, mais également d'assurer une mission d'éducation globale auprès de tous les élèves, intégrant une sensibilisation à la prévention des risques et aux missions des services de secours, une formation aux premiers secours ainsi qu'un enseignement des règles générales de sécurité.

De l'école maternelle au lycée, les actions organisées dans le cadre du PPMS (mises à jour, exercices...) constituent un contexte éducatif particulièrement favorable pour l'organisation d'activités pédagogiques dans le cadre des programmes et des activités d'enseignement. La nature et la mise en contexte de ces activités permettent aux élèves de structurer des connaissances et des attitudes réfléchies et adaptées face aux risques majeurs.

UNE INFORMATION NECESSAIRE ET OBLIGATOIRE¹

À tous les niveaux de la scolarité, il est nécessaire et obligatoire d'apporter aux élèves une information sur :

- la nature des risques encourus et prioritairement sur ceux auxquels l'école ou l'établissement est exposé ;
- les mesures de prévention et de protection mises en œuvre dans l'école ou l'établissement ;
- les conduites qu'ils auront à tenir pour se préserver le plus efficacement possible.

UNE EDUCATION CITOYENNE

Au-delà, il appartient à la communauté scolaire de mettre en place une véritable éducation aux risques inscrite dans le cadre de l'éducation à la citoyenneté.

Les connaissances sur les risques et les mesures de prévention et de protection seront contextualisées, dans le territoire où vivent les élèves et le bassin de risque(s) auquel ils appartiennent. Les élèves apprennent quand et comment alerter de la manière la plus appropriée à la situation rencontrée. Ils apprennent également les gestes élémentaires de survie à pratiquer en attendant l'arrivée des secours. Ces approches favorisent le développement de comportements civiques et solidaires, le sens de la responsabilité individuelle et collective, à partir de situations concrètes et intelligibles.

On pourra éventuellement, selon l'âge des élèves, les associer à certains aspects de l'élaboration du PPMS, en les confrontant avec les réalités concrètes, ou à la définition des rôles. Il sera parfois possible de confier à certains élèves des responsabilités après avoir déterminé dans quelle mesure, en fonction de leur âge, de leurs compétences et de leur maturité, certains rôles peuvent

¹ Article D. 312-40 du code de l'éducation relatif à la sensibilisation des élèves à la prévention des risques et aux missions des services de secours

http://www.legifrance.com/affichCodeArticle.do;jsessionid=FD36FF6930C51AF113F17064323AA53B.tpdjo09v_1?idArticle=LEGIARTI000006526455&c idTexte=LEGITEXT000006071191&categorieLien=id&dateTexte=20140625

Article L. 312-13-1 du code de l'éducation relatif à la sensibilisation des élèves à la prévention des risques et aux missions des services de secours

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006071191&idArticle=LEGIARTI000006524771&dateTexte=20110225>

leur être confiés. Les élèves peuvent être également impliqués dans le lien à établir en direction des familles ou d'autres acteurs de la société.

UNE EDUCATION INTEGREE DANS LES PROGRAMMES SCOLAIRES

Différents domaines disciplinaires offrent, en fonction de l'âge des élèves, un accès privilégié à la connaissance des risques naturels ou technologiques majeurs, qu'il s'agisse de leurs origines, des conditions de leur apparition ou des conséquences qu'ils entraînent.

Il est primordial que les enseignants intègrent ces notions dans leur enseignement, conformément aux programmes de leur classe, et qu'ils les relient à des situations concrètes, rencontrées dans l'environnement proche ou rapportées par les médias (voire dans la vie de l'école ou de l'établissement). Ils mettent ainsi en place de façon transversale une réelle culture du risque et une éducation à la responsabilité.

- Les élèves prennent conscience que chacun doit être attentif à sa propre sauvegarde et peut contribuer à celle des autres.
- Ils découvrent qu'un comportement responsable et solidaire permet de faire face plus efficacement aux risques.

ANNEXES

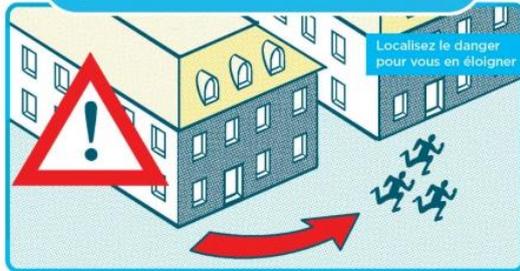
RÉAGIR EN CAS D'ATTAQUE TERRORISTE

AVANT L'ARRIVÉE DES FORCES DE L'ORDRE, CES COMPORTEMENTS PEUVENT VOUS SAUVER

1/ S'ÉCHAPPER

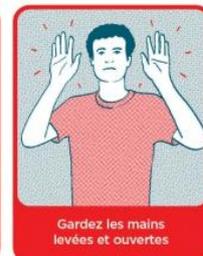
si c'est impossible

2/ SE CACHER



3/ ALERTE

ET OBÉIR AUX FORCES DE L'ORDRE



VIGILANCE

- Témoin d'une situation ou d'un **comportement suspect**, vous devez contacter les forces de l'ordre (17 ou 112)
- Quand vous entrez dans un lieu, repérez les **sorties de secours**
- Ne diffusez aucune information sur l'intervention des forces de l'ordre
- Ne diffusez pas de rumeurs ou d'**informations non vérifiées** sur Internet et les réseaux sociaux
- Sur les réseaux sociaux, **suivez les comptes @Place_Beauvau et @gouvernementfr**

Dans la mesure où vous ne pouvez pas vous échapper en totale sécurité avec vos élèves, enfermez-vous, barricadez-vous, cachez-vous.

S'enfermer

► **Situation 1 : les élèves sont dans les classes**

- Rester dans la classe.
- Verrouiller la porte.

► **Situation 2 : les élèves ne sont pas dans les classes**

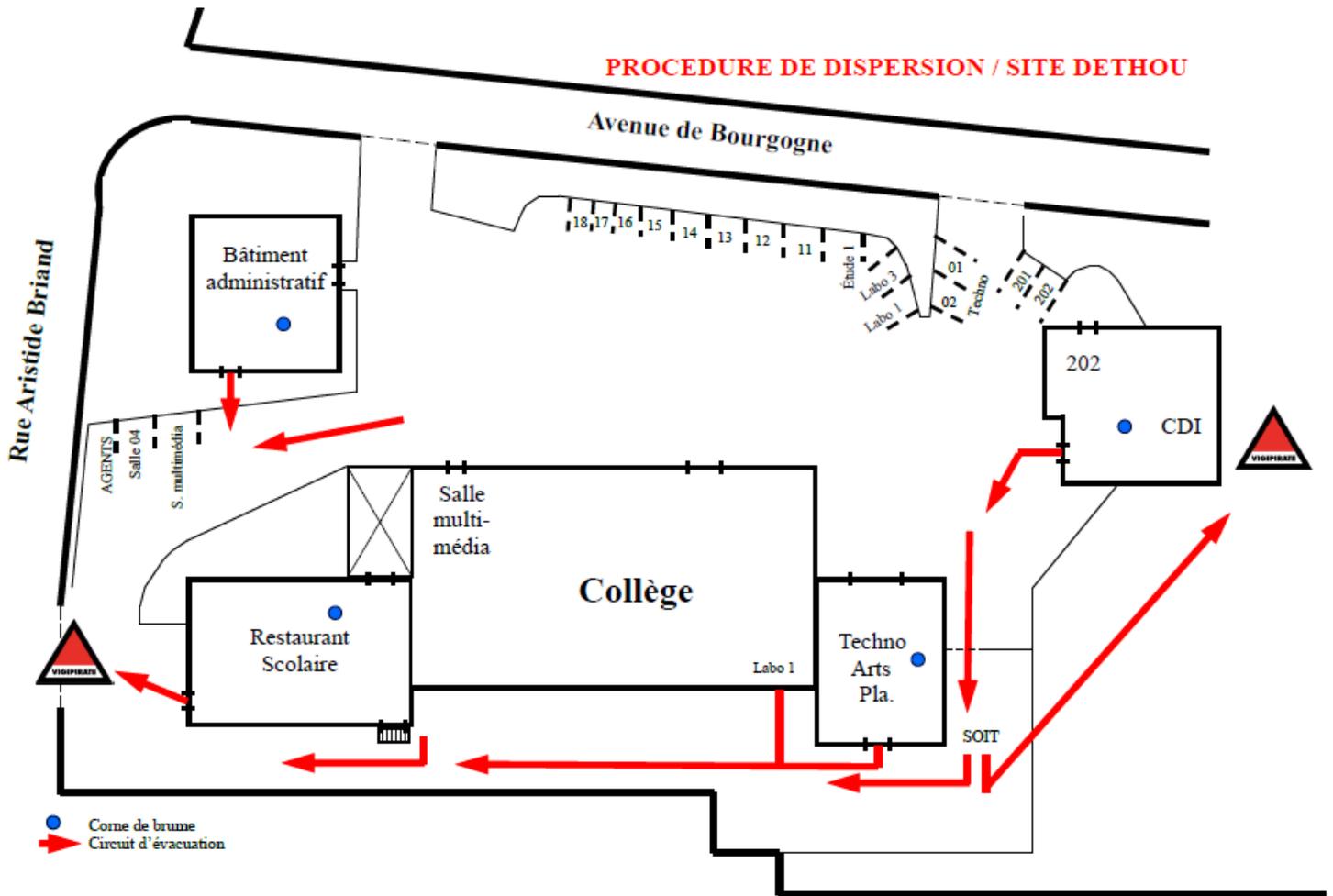
- Rejoindre les locaux pré-identifiés les plus sûrs.

► **Dans tous les cas :**

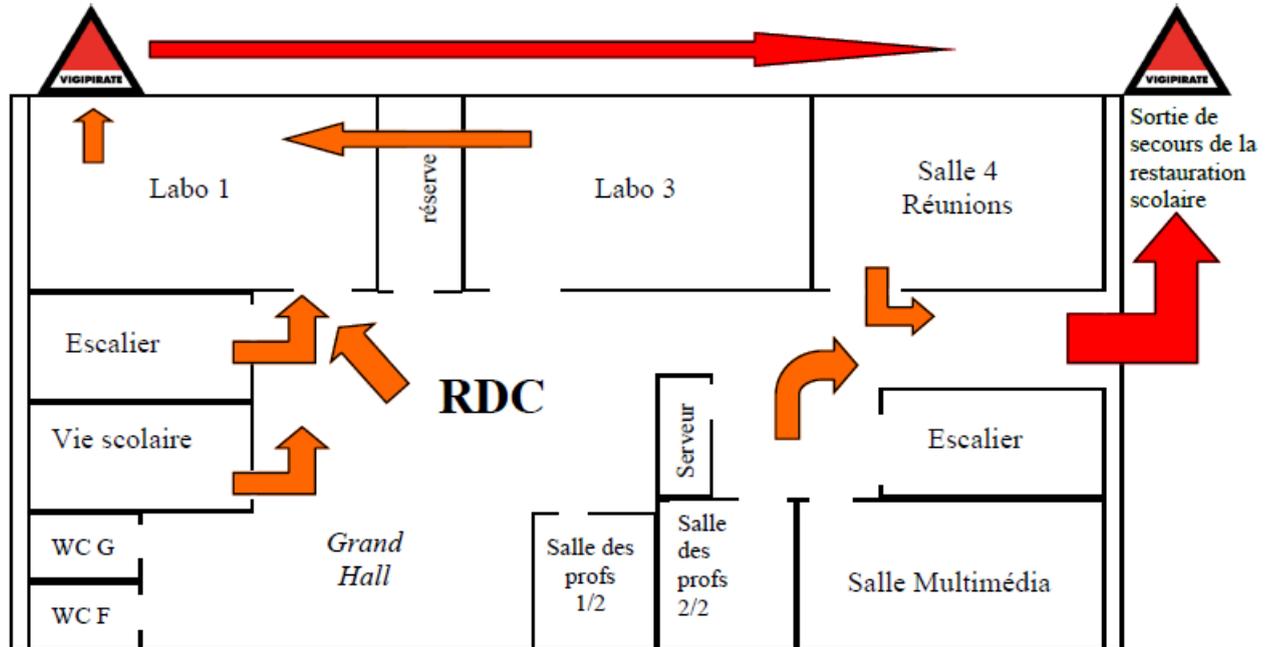
- Se barricader au moyen du mobilier identifié auparavant.
- Éteindre les lumières.
- S'éloigner des murs, portes et fenêtres.
- S'allonger au sol derrière plusieurs obstacles solides.
- Faire respecter le silence absolu (portables en mode silence, sans vibreur).
- Rester proche des personnes manifestant un stress et les rassurer.
- Attendre l'intervention des forces de l'ordre.



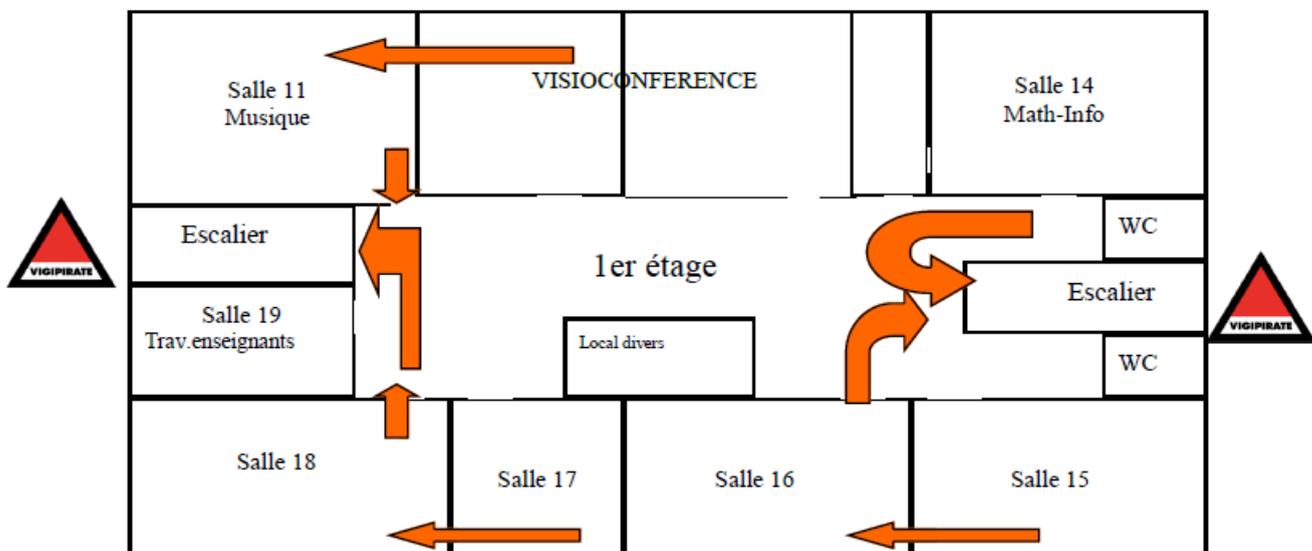
PROCEDURE DE DISPERSION / SITE DETHOU (1/2)



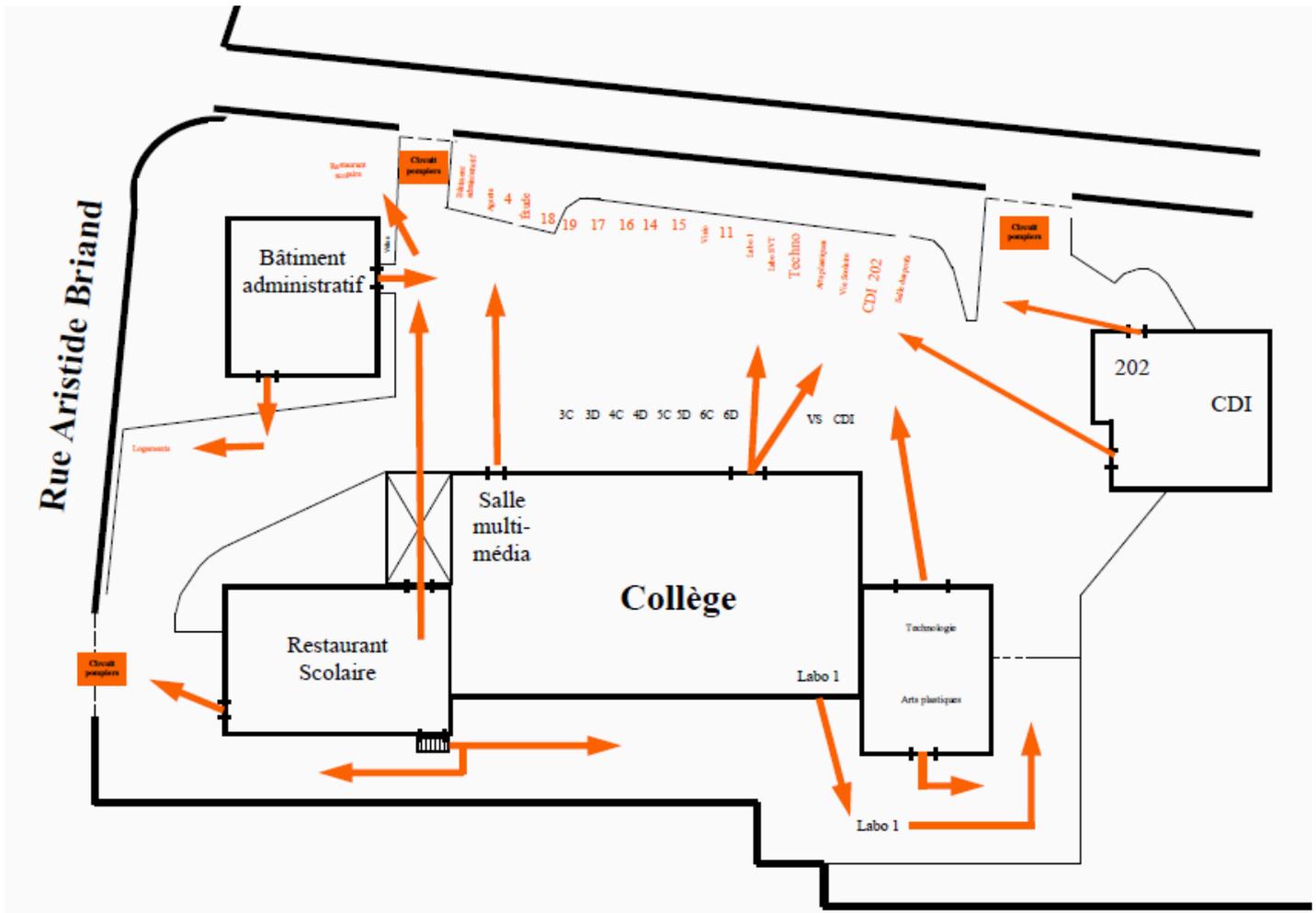
PROCEDURE DE DISPERSION / SITE DETHOU (2/2)



PLAN D'EVACUATION DES SALLES EN CAS D'ALERTE DANS LE CADRE D'UNE DISPERSION



PROCEDURE D'EVACUATION EN CAS D'INCENDIE / SITE DETHOU (1/3)



PROCEDURE D'EVACUATION EN CAS D'INCENDIE / SITE DETHOU (2/3)

CONSIGNES INCENDIE

EQUIPE PEDAGOGIQUE	DOCUMENTALISTE	PRINCIPAL ADJOINT	VIE SCOLAIRE	SECRETAIRE DE DIRECTION	AGENTS DE SERVICE
<p>TOUS LES JOURS : -S'assurer que les issues de secours sont dégagées (pas d'armoire devant les portes) -S'assurer que ces portes sont déverrouillées.</p> <p>EN CAS D'ALERTE : - Faire évacuer les élèves dans le calme sans s'encombrer de leur matériel.</p> <p>- Ils empruntent l'itinéraire indiqué sur l'affiche au mur de leur salle.</p> <p>- Chaque professeur doit veiller à ce que tous les élèves aient évacué la salle, vérifier que toutes les fenêtres sont fermées, les lumières éteintes et sortir en s'assurant de pouvoir contrôler la présence de tous les élèves (prévoir éventuellement une liste d'appel).</p> <p>- Tout le monde se regroupe par classe dans la cour au point de regroupement correspondant. Le professeur responsable fait l'appel et attend les consignes du chef d'établissement.</p> <p>EN CAS D'INCENDIE REEL : Tout le monde rejoint le gymnase au signal du Chef d'Etablissement.</p>	<p>EN CAS D'ALERTE : - Faire évacuer les élèves dans le calme sans s'encombrer de leur matériel.</p> <p>- Vérifier que toutes les salles sont vides, les portes et les fenêtres fermées et les lumières éteintes.</p> <p>- Sortir en dernier en se munissant de la liste des élèves.</p> <p>- Se rendre au point de regroupement dans la cour et procéder à l'appel puis attendre les consignes du chef d'établissement.</p> <p>EN CAS D'INCENDIE REEL : Tout le monde rejoint le gymnase au signal du Chef d'Etablissement.</p>	<p>EN CAS D'ALERTE : - Vérifier que :</p> <p>- Toutes les salles de l'étage sont vides, - que les issues de secours étaient effectivement dégagées et déverrouillées, - que les fenêtres et portes des classes sont fermées et l'éclairage éteint.</p> <p>- Rejoindre les équipes pédagogiques et vérifier que toutes les classes de l'étage ont rejoint leur point de regroupement et que l'appel a été fait.</p> <p>EN CAS D'INCENDIE REEL : Diriger l'évacuation vers le gymnase.</p>	<p>EN CAS D'ALERTE : - Vérifier que :</p> <p>- Toutes les salles du rez-de-chaussée sont vides, - que les issues de secours étaient effectivement dégagées et déverrouillées, - que les fenêtres et portes des classes sont fermées et les lumières éteintes.</p> <p>- Rejoindre les équipes pédagogiques et vérifier que toutes les classes du rez-de-chaussée ont rejoint leur point de regroupement.</p> <p>RESTAURANT SCOLAIRE Si l'alerte a lieu sur le temps du repas, les adultes responsables font évacuer les élèves dans le calme en laissant les plateaux tels quels et en se munissant de la liste des élèves. Le regroupement se fait sous le préau.</p> <p>EN CAS D'INCENDIE REEL : Accompagner l'évacuation vers le gymnase au signal du Chef d'Etablissement.</p>	<p>EN CAS D'ALERTE : - Enclencher le chronomètre</p> <p>- Appeler les pompiers (le 18 ou le 112)</p> <p>- Vérifier l'évacuation du bâtiment administratif</p> <p>- Ouvrir les portails.</p> <p>- Rejoindre le regroupement des élèves.</p> <p>- Arrêter le chronomètre quand le principal adjoint et le personnel vie scolaire sortent.</p> <p>EN CAS D'INCENDIE REEL : Accompagner l'évacuation vers le gymnase au signal du Chef d'Etablissement.</p>	<p>EN CAS D'ALERTE : - L'agent de maintenance coupe les vannes, s'assure que le portail fournisseurs est ouvert.</p> <p>En cas d'absence du CPE vérifie que les locaux sont évacués.</p> <p>- Le cuisinier vérifie que tous les locaux de cuisine et d'entretien de la zone de restauration sont évacués</p> <p>- Vérifie que toutes les portes et fenêtres sont fermées et les lumières et les appareils éteints.</p> <p>- Les agents se regroupent à l'endroit indiqué sur le plan affiché.</p> <p>EN CAS D'INCENDIE REEL : Accompagner l'évacuation vers le gymnase au signal du Chef d'Etablissement.</p>

En cas d'absence d'un personnel, un autre membre de l'équipe administrative ou pédagogique le remplace.